



! info **BULLETIN** *action*

Commissaire aux langues officielles

Janvier 2005
Volume 10, n° 3

Mot de la commissaire	1
Vision globale de la dualité linguistique	3
Pour une communauté d'expression anglaise diversifiée et dynamique au Québec	4
Depuis Beijing : la commissaire présente notre dualité linguistique	5
Les trophées de la langue française	6
Un vibrant hommage à Jean-Robert Gauthier	7
Pourquoi se plaindre?	8
Doctorat honorifique conféré à un défenseur du bilinguisme	9
Une page d'histoire sur un nouveau billet de banque	10
Le saviez-vous?	11
L'incorrigible Keith Spicer : mémoires d'un Canadien d'exception	11
À l'antenne des régions au Manitoba	13
• 25 ans déjà	13
• Une nouvelle synergie nationale	13
À l'antenne des régions au Québec	14
• Les éducateurs américains veulent nous connaître mieux	14
• Un rendez-vous à Québec	14
• Un réseau en action	15
• Vers une fonction publique exemplaire	16

MOT DE LA COMMISSAIRE

Une tour de Babel a fait place à deux communautés linguistiques qui peuvent se comprendre sans effort.

Ces quelques mots évoquent bien la vision qui est mienne en tant que commissaire aux langues officielles. Créer des liens, bâtir des ponts, enrichir notre société en misant sur la richesse de nos différences : voilà ce qui me motive à remplir la mission que le Parlement canadien m'a confiée il y a maintenant cinq ans.

Ma vision de l'avenir de notre pays est solidement ancrée dans les 35 ans d'histoire de la *Loi sur les langues officielles*. Tout n'est pas fait dans le domaine des droits linguistiques, j'en conviens. Vous l'aurez certes constaté en lisant mon plus récent rapport annuel. Vous y aurez aussi décelé ma ferme détermination de contribuer à transformer notre régime linguistique en outil de développement. Comme je le répète chaque fois que j'en ai l'occasion, le Canada est fort non seulement parce qu'il défend les libertés fondamentales et l'égalité des chances, mais parce qu'il a su enraciner ces principes dans le sol fertile d'une société en constante évolution, fondée sur l'égalité de nos deux langues officielles. Comme nombre d'entre vous, je rêve du jour où le bilinguisme fera réellement partie intégrante de notre quotidien, du jour où aucun obstacle ne nuira à la communication entre les communautés linguistiques.

Certains seront peut-être enclins à qualifier ma vision de « rêve en couleur ». Il me suffit de leur rappeler qu'au cours des 35 dernières années, notre régime linguistique a donné des résultats probants dans divers domaines. Si vous êtes

lectrice ou lecteur fidèle d'*INFOACTION*, vous avez été témoin de multiples faits et gestes du bilinguisme à l'œuvre, depuis Terre-Neuve-et-Labrador jusqu'aux Territoires du Nord-Ouest. Par contre, la pleine mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* demeure inachevée, et le gouvernement du Canada n'est pas près de pouvoir déclarer « mission accomplie ». En tant que commissaire aux langues officielles, il est de mon devoir de le lui rappeler périodiquement. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait dans chacun de mes rapports annuels. En novembre dernier, dans ma présentation devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, j'ai souligné, derechef, que la *Loi* avait besoin, plus que jamais, d'un leadership ferme et courageux pour en assurer la pleine actualisation. En commentant la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement, j'ai réitéré ma recommandation au gouvernement de préserver l'ensemble des ressources associées au programme des langues officielles. La nouvelle année sera remplie de défis en ce qui a trait aux langues officielles, et j'espère que le gouvernement saura saisir toutes les occasions de progresser en ce domaine. Je veillerai avec vigilance à ce que celui-ci traduise, en actions concrètes, précises et mesurables pour le citoyen et la citoyenne, les engagements à l'égard des langues officielles énoncés dans le discours du Trône.

Il n'appartient pas seulement au gouvernement de parachever l'édifice linguistique. Nous

devons tous et toutes contribuer à ce projet de société. Chacun et chacune doit être l'architecte du changement à amorcer en vue de créer un pays où règnent l'unité et l'harmonie. Permettez-moi de citer en exemple l'organisme Canadian Parents for French. Depuis près de 30 ans, ses membres travaillent sans relâche afin que leurs enfants connaissent et parlent les deux langues officielles du Canada. À leur rôle de parents, ils ont associé celui de citoyens responsables. Ils veulent que leurs enfants participent à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une vision remarquable pour notre pays : l'amélioration de notre société en misant sur la richesse de nos différences. Voilà ce qui interpelle chacun et chacune d'entre nous à faire en sorte que la dualité linguistique canadienne devienne une réalité quotidienne.

Je profite de l'occasion pour souhaiter aux lectrices et aux lecteurs d'*INFOACTION* une très bonne année 2005. Qu'elle vous apporte santé et paix ainsi que le désir d'apporter une contribution à ce pays qui est le nôtre.

Dyane Adam



Dyane Adam

Coordination : Stéphanie Côté
Rédaction : Monique Cousineau avec la participation de Johanne Lepage
Traduction : Lexitech
Révision française : Kipoza
Révision anglaise : Colin Morton
Infographie : Mélissa Leduc

344, rue Slater, 3^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0T8

Téléphone sans frais : 1 877 996-6368
Télécopieur : (613) 993-5082

Courrier électronique : message@ocol-clo.gc.ca
Site Web : www.ocol-clo.gc.ca

ISSN : 1203-0996

VISION GLOBALE DE LA DUALITÉ LINGUISTIQUE

Une des manières fondamentales par laquelle notre pays se démarque à l'échelle internationale

Le gouvernement du Canada a déployé de louables efforts pour refléter l'identité bilingue du pays. Néanmoins, cette identité n'est pas fermement ancrée dans les objectifs de la politique internationale du Canada. C'est en effet ce que révèlent les résultats d'une étude, intitulée *Une fenêtre sur le monde – La dualité linguistique dans les relations internationales du Canada*, publiée par la commissaire aux langues officielles, en novembre dernier.

Cette étude porte sur la place qu'occupe la dualité linguistique à titre de politique intérieure et de valeur fondamentale dans la politique internationale du Canada. Dans cette perspective, l'étude a examiné cinq grands aspects des relations internationales :

- La dualité linguistique dans la politique internationale
- La dualité dans certains programmes et initiatives clés
 - i. Programme de diplomatie ouverte
 - ii. Programme d'études canadiennes
 - iii. Promotion de la diversité culturelle
 - iv. Francophonie
 - v. Organisations multinationales régionales
 - vi. Missions commerciales
- La dualité linguistique dans les missions à l'étranger
 - i. Culture et société
 - ii. Relations universitaires
 - iii. Commerce et investissement
- La dualité linguistique aux premières lignes – services consulaires, publications et services de sécurité
- Le soutien interne à la dualité linguistique – exigences, formation, évaluation, etc.

L'étude a débuté à la fin de 2003, en plein cœur d'un vaste examen ministériel de la politique internationale du Canada. Les observations qu'elle contient se fondent sur plus de 150 entrevues réalisées avec des fonctionnaires de trois ministères fédéraux : Affaires étrangères et Commerce international Canada, Patrimoine canadien et Industrie Canada. Les résultats de l'enquête révèlent un nombre important d'initiatives qui contribuent à rehausser la dualité linguistique du Canada. À ce chapitre, on note les efforts déployés par le Canada au sein d'organisations internationales, comme l'UNESCO, pour soutenir la diversité culturelle. On signale également le rôle de premier plan que joue le pays au sein de la Francophonie. En revanche, M^{me} Adam constate l'absence

d'une vision commune en ce qui a trait à la place réservée à la dualité linguistique dans les activités internationales du Canada. Elle déplore l'incohérence qui en résulte dans l'application des programmes et qui donne lieu à des mécanismes de soutien inadéquats. Ces maillons faibles ont pour effet de nuire à la capacité gouvernementale d'optimiser la contribution de la dualité linguistique aux intérêts internationaux du Canada.

L'étude contient 25 recommandations qui, visant à éclairer le processus d'examen de la politique, suggèrent de nouvelles façons d'exécuter les programmes et les activités en vue de mieux faire valoir notre identité bilingue à l'étranger. Le gouvernement du Canada a reconnu l'importance de ce dossier et a, dans l'ensemble, réagi positivement aux recommandations de la commissaire.

M^{me} Adam suivra de très près l'évolution de ce dossier qu'elle considère prioritaire. « Pour enraciner la dualité linguistique dans nos relations internationales, il faut incorporer cette valeur fondamentale à toutes les étapes du processus, c'est-à-dire de la vision globale jusqu'à la prestation des services, en passant par la conception des programmes », a-t-elle déclaré. « La dualité linguistique de notre pays fait partie de l'image de marque particulière que la population canadienne souhaite nous voir projeter dans nos affaires internationales. C'est une des manières fondamentales par laquelle notre pays se démarque à l'échelle internationale, et le gouvernement canadien devrait saisir l'occasion d'en maximiser le potentiel », d'ajouter la commissaire.



POUR UNE COMMUNAUTÉ D'EXPRESSION ANGLAISE DIVERSIFIÉE ET DYNAMIQUE AU QUÉBEC

Le 5 novembre dernier, la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, révélait les conclusions d'une étude fondamentale sur l'avenir de la communauté angloquébécoise, *Vers l'avant : l'évolution de la communauté d'expression anglaise du Québec*. L'étude offre une vue d'ensemble et à jour de la communauté d'expression anglaise au Québec.

De l'avis de son auteur, Jack Jedwab, directeur exécutif de l'Association des études canadiennes : « La communauté anglophone du Québec s'est adaptée à de nombreux changements au cours des dernières années. Cette communauté, dont l'identité ne cesse d'évoluer, a besoin d'un soutien continu afin de maintenir son dynamisme ». Le rapport de M. Jedwab est certainement le premier pas en ce sens.

M^{me} Adam, qui a commandé l'étude, va dans le même sens : « Au cours du XX^e siècle, la population anglophone s'est transformée considérablement. Comprendre l'évolution des anglophones au Québec est essentiel pour tous les intervenants qui contribueront à l'élaboration tant des politiques qu'à la prise de décisions qui auront un impact sur cette communauté ».

C'est là, d'ailleurs, l'objectif ultime de l'étude : aider les dirigeants communautaires et décideurs à concevoir des stratégies répondant aux besoins de la communauté anglophone du Québec et informer les responsables de la prestation de services gouvernementaux dans les trois domaines clés que sont la santé, l'éducation et le développement économique.

L'un de ses points saillants révèle qu'au cours des dernières années, la communauté anglaise du Québec s'est adaptée à plusieurs changements. Son identité évoluant sans cesse, un soutien constant est nécessaire à sa vitalité. Elle-même devra mousser son dynamisme, par exemple en favorisant les initiatives communautaires.

Un autre point, cher à M^{me} Adam, veut éclairer le processus de consultation de la communauté en vue de revitaliser les communautés anglophones du Québec en situation minoritaire.

ASSURER LES PRESTATIONS ESSENTIELLES DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

L'accès aux services sociaux et de santé en anglais est une préoccupation constante de la communauté anglophone du Québec, qui varie selon sa situation démographique, son statut économique, et la nature et l'importance de l'intervention du gouvernement. Cela dit, l'étude nous apprend que les anglophones sont plus enclins que les francophones à demander de l'aide à leur famille avant de s'adresser aux établissements publics lorsqu'ils sont malades.

Pas d'avenir sans éducation. C'est pourquoi l'avenir des écoles anglaises, surtout en région rurale, est aussi une forte préoccupation pour la communauté anglophone. En effet, l'étude révèle une baisse continue d'inscriptions d'anglophones dans les écoles anglaises, mais une présence accrue d'ayants droit francophones dans ces écoles.

NOUVEAU VISAGE ÉCONOMIQUE

Même si la population anglophone du Québec a diminué depuis les années 1970, elle comporte aujourd'hui de nouvelles caractéristiques socioéconomiques, régionales, ethniques et religieuses.



M^{me} Eva Ludvig, représentante de la commissaire, région du Québec

Par exemple, la connaissance de l'anglais et du français est indispensable au progrès économique des anglophones du Québec. En 2001, le taux de chômage chez les anglophones bilingues du Québec de 25 à 34 ans était de 7,5 p. 100 contre 14,3 p. 100 chez les anglophones unilingues. Un net progrès depuis 1996, alors que les taux de chômage étaient respectivement de 10,2 p. 100 et de 18,8 p. 100 chez ces groupes.

Autre exemple « éloquent », le taux de bilinguisme anglais-français a augmenté de façon constante ces dix dernières années. En 1991, 58,4 p. 100 des Québécois anglophones étaient bilingues alors qu'en 2001, 66,6 p. 100 parlaient les deux langues officielles selon Statistique Canada.

UNE MISE À JOUR NÉCESSAIRE

Grâce à ses données complètes et à jour, l'étude fait non seulement le point sur l'état actuel de la population anglophone du Québec, elle permet d'en apprécier l'évolution et l'adaptation alors qu'elle se diversifie, malgré qu'elle soit moindre en nombre et en poids social. C'est bien là le signe incontestable de sa vitalité.

DEPUIS BEIJING : LA COMMISSAIRE PRÉSENTE NOTRE DUALITÉ LINGUISTIQUE

Dans le monde d'aujourd'hui, nous sommes témoins d'une tendance plus grande à la diversité plutôt qu'à l'uniformité.

Vingt après sa fondation, l'Académie internationale de droit linguistique (AIDL) ne cesse de croître. Créé à Montréal par 100 membres fondateurs, cet organisme international multidisciplinaire regroupe des juristes, des linguistes et des spécialistes en sciences sociales. Il accueille aussi toute personne qui s'intéresse, d'un point de vue scientifique ou professionnel, aux phénomènes et aux problèmes relatifs au droit et à la langue, notamment au droit linguistique comparé.

Tous les deux ans, l'Académie tient une vaste Conférence, rencontre qui s'est d'abord tenue à Montréal, en 1988, et qui, au fil des ans, s'est arrêtée notamment à Hong Kong, à Pretoria et à Bruxelles. La 9^e Conférence a eu lieu en septembre dernier à Beijing, en Chine. Elle était organisée en collaboration avec l'Université de droit et de science politique de Chine et l'Institut de linguistique appliquée du ministère de l'Éducation de Chine. Le chinois, l'anglais et le français y étaient les langues de travail.

La quarantaine de conférenciers de renommée internationale, parmi lesquels figurait M^{me} Dyane Adam, ont traité de divers aspects de la diversité linguistique selon l'expérience de leurs pays respectifs. La commissaire était une invitée spéciale du ministère de l'Éducation de la République populaire de Chine. Chacun d'eux a fait valoir différentes facettes des droits linguistiques comparés, notamment les normes juridiques et linguistiques relatives au droit de la langue, à la langue du droit et au droit à la langue en tant que droit fondamental de la personne.

À l'occasion de la Conférence, M^{me} Adam a prononcé une allocution ayant pour thème « La dualité linguistique et la diversité culturelle au Canada : harmoniser les droits territoriaux et individuels ». Faisant référence à l'adoption de la *Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle*, la commissaire a d'abord souligné la tendance actuelle vers la promotion d'une nouvelle éthique universelle du dialogue interculturel, comme en témoigne la Conférence de l'AIDL, exemple de ce dialogue nécessaire.

Après avoir donné un bref aperçu de l'expérience canadienne en matière de gouvernance linguistique, la commissaire a montré en quoi la législation linguistique canadienne constitue un cadre efficace favorisant les communications entre les citoyennes et les citoyens et leur gouvernement. Elle a également expliqué la mise en œuvre de la politique de multiculturalisme dans le contexte de la dualité linguistique. Après en avoir exposé les principales caractéristiques, M^{me} Adam a décrit comment la législation linguistique canadienne se traduisait dans la pratique, mettant notamment en relief les progrès significatifs dans la prestation de services provinciaux et territoriaux dans la langue officielle de la minorité.

La commissaire a poursuivi en soulignant la plus grande importance qu'accorde le gouvernement du Canada à la planification linguistique. Les Canadiennes et les Canadiens comprennent le lien entre l'appui qui est accordé au français et à l'anglais comme langues officielles et la capacité du pays à gérer sa diversité croissante, a-t-elle souligné.

Dans le contexte de la mondialisation des échanges commerciaux, la population canadienne est très consciente des avantages économiques importants que présente une société bilingue et multiculturelle. Dans son allocution riche en exemples, M^{me} Adam a montré que le modèle canadien de planification linguistique fonctionne parce qu'il favorise l'égalité des chances pour les deux communautés de langue officielle.

En guise de conclusion, la commissaire aux langues officielles a rappelé que, dans le contexte actuel, la mondialisation offre un avantage comparatif aux sociétés particulièrement sensibles à la pluralité et à la diversité linguistique. « Au Canada, notre modus vivendi nous permet de composer avec notre diversité et d'en récolter les fruits. » Elle s'est dite à la fois fière et honorée d'avoir pu partager avec les participants à cette conférence internationale les résultats de l'expérience linguistique canadienne qui, avec le patrimoine autochtone, représentent les caractéristiques essentielles du Canada depuis plus de deux siècles.

LES TROPHÉES DE LA LANGUE FRANÇAISE : DYANE ADAM S'EXPRIME SUR LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER LE FRANÇAIS

Après New York et Le Caire, ce fut au tour de la capitale canadienne d'accueillir la prestigieuse émission *Les Trophées de la langue française*, animée par Bernard Pivot. Son enregistrement a été réalisé dans le grand hall du Musée des Beaux-Arts du Canada, à Ottawa, le 27 octobre dernier. L'émission, qui rend hommage aux francophones et aux francophiles qui se sont démarqués dans divers domaines, a été diffusée sur la chaîne TV5 Québec-Canada et TV5 Monde, à la fin novembre, dans la foulée du Sommet de la Francophonie à Ouagadougou, au Burkina Faso. Sur les cinq continents, 43 pays ont ainsi pu capter cette édition exclusive consacrée à la dualité linguistique et au multiculturalisme du Canada.

LA COMMISSAIRE DYANE ADAM SOUS LES FEUX DE LA RAMPE

M^{me} Dyane Adam figurait parmi les invités à l'émission. En entrevue, Bernard Pivot, après avoir pris connaissance des fonctions de la commissaire aux langues officielles du Canada, lui a demandé s'il n'était pas plus vital pour les francophones de parler anglais que pour les anglophones de parler français. La commissaire lui a répondu en ces termes : « Si on circule à l'échelle du pays, on est forcément confronté à l'anglais. Dans le contexte nord-américain, il n'y a pas de doute qu'il faut que la langue française soit protégée. Il faut aussi protéger, promouvoir des espaces de vie qui vont au-delà de la famille, au-delà des milieux éducatifs. Il faut étendre le français un peu partout. »

DES RÉCOMPENSES PRESTIGIEUSES

Les Trophées de la langue française, décernés dans cinq catégories – orthographe, chanson-poésie (remporté en 2004 par Lynda Lemay), traduction-interprétation, humour et diversité culturelle – seront remis en mars 2005, à Paris, dans le cadre du gala qui couronne à la fois l'émission et ses lauréats.

Ces prix récompensent le talent, le travail, la culture, l'humour et l'imagination de tous ceux et celles qui, dans de multiples disciplines, contribuent à vivifier la langue française et son esprit, à la rendre sonore et conviviale, à en faire un vecteur international de communication, d'éducation et de création, de même qu'une langue sans a priori ni frontières, prête à résister à la monoculture tout en évoluant de par le monde.

RAYONNEMENT INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

Qui dit Pivot, dit dictée. Celle-ci a eu lieu au Musée canadien des civilisations et avait pour thème le Canada. Son volet réservé aux francophiles dont la langue maternelle n'est pas le français s'est révélé l'illustration vivante de la double identité canadienne, le reflet de la dualité linguistique du pays et de son ouverture au multiculturalisme.

L'émission *Les Trophées de la langue française* n'aurait pu mieux souligner le caractère bilingue de la capitale nationale et la vivacité et le dynamisme du français au Canada. Quel coup d'éclat pour la francophonie canadienne, lequel contribuera à son rayonnement dans le monde entier!

UN VIBRANT HOMMAGE À JEAN-ROBERT GAUTHIER

N'allons pas croire que la retraite va mettre fin à l'engagement exemplaire du sénateur Jean-Robert Gauthier. Le 22 octobre dernier, ce brave défenseur des droits des francophones tirait sa révérence au Sénat canadien à la veille de son 75^e anniversaire de naissance. Ses pairs lui ont rendu un vibrant hommage qui a retenti non seulement dans la



Photo : Jean-Marc Carisse

L'hon. Jean-Robert Gauthier

Chambre haute, mais dans tout le Canada. Plusieurs de ses collègues sénateurs ont pris la parole pour lui témoigner leur reconnaissance pour l'engagement soutenu dont il a fait preuve tout au cours de sa longue carrière, comme député et sénateur et comme simple citoyen de la ville d'Ottawa.

Le sénateur Jean-Robert Gauthier s'est toujours porté à la défense des droits des francophones. Sa lutte tenace, courageuse et persévérante a été de tous les fronts. Un seul exemple entre mille : en 2001, le sénateur Gauthier dépose un projet de loi qui vise à renforcer la *Loi sur les langues officielles*. À trois reprises, le projet de loi meurt au feuillet. Au printemps de 2004, le projet est adopté en troisième lecture au Sénat, puis déposé à la Chambre des communes. Lors de la dissolution du Parlement en raison de la tenue d'élections, de nouveau le projet de loi reste lettre morte. Les sénateurs donnent enfin leur aval au projet S-3 le 26 octobre, quelques jours après la retraite de son instigateur.

La commissaire aux langues officielles a toujours prêté son appui le plus entier au sénateur Gauthier. Le 1^{er} novembre, lorsqu'elle a comparu devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, M^{me} Adam a profité de l'occasion pour lui exprimer publiquement son appréciation et ses meilleurs vœux. Elle a

ajouté : « Je soutiens sans réserve le projet de loi du sénateur Gauthier et je vous félicite de l'avoir adopté. L'adoption finale de ce projet de loi aidera, à mon avis, les communautés de langue officielle à relever de nombreux défis et contribuera à renforcer leurs leviers de développement. » Le sénateur Gauthier n'a pas fini de défendre les droits

linguistiques de ses concitoyennes et concitoyens. Il est facile de comprendre que plusieurs le considèrent comme un héros national, un modèle à imiter. Pour cet homme politique, il n'y a jamais eu d'obstacles, que des droits à défendre. Qu'on se le tienne pour dit, Jean-Robert Gauthier écrira d'autres pages de l'histoire des langues officielles!

POURQUOI SE PLAINDRE?

- Tout dépend! -

Si se plaindre ne signifie que pleurer son sort, exprimer sa souffrance ou manifester son mécontentement, en général on se garde bien de le faire sur la place publique.

Mais, attention! Porter plainte au Commissariat aux langues officielles, c'est une toute autre histoire. Le plus souvent, la plainte qu'on y dépose devient une démarche qui fait progresser l'égalité de français et de l'anglais dans les institutions fédérales : une plainte résolue peut rendre service à des milliers de personnes. En voici un exemple.

Initiative fédérale-provinciale, les centres CANSASK ont été créés en vue d'assurer la prestation de services d'emploi et d'orientation professionnelle à la population de la Saskatchewan. On y offre des services qui étaient autrefois assurés par le gouvernement du Canada.

Les centres CANSASK existent grâce à une entente relative au développement du marché du travail, conclue entre Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDCC) et le gouvernement de la Saskatchewan. Cette entente précise que la prestation de certains services dans les deux langues officielles sera assurée de façon à respecter les droits linguistiques du public.

Il y a quelque temps, un membre du public d'expression française n'a pas été en mesure d'effectuer certaines activités reliées à la recherche d'emploi en français aux ordinateurs du Centre CANSASK de Saskatoon. En effet, le clavier et les configurations des ordinateurs semblaient être réglés pour fonctionner en anglais seulement. Jugeant que ses droits linguistiques n'étaient pas respectés, le citoyen a porté plainte auprès du Commissariat aux langues officielles.

Selon l'enquête effectuée par un agent du Commissariat, les ordinateurs du Centre de Saskatoon étaient bel et bien configurés pour l'utilisation du français et de l'anglais, mais le public n'en était informé d'aucune façon. L'enquêteur a fait part de sa constatation aux responsables du Centre, lesquels se sont empressés de remédier à la situation. Depuis, l'avis suivant est affiché à chacun des postes de travail réservés au public : « Les configurations sur nos claviers d'ordinateurs peuvent être modifiées afin de vous permettre de correspondre en français. Veuillez vous adresser à l'un de nos employés. » Un avis identique paraît aussi dans l'énoncé de l'écran de veille des ordinateurs du Centre.

Deux autres centres en Saskatchewan, celui de Prince-Albert et celui de Regina, ont adopté des mesures similaires afin d'assurer le service au public dans les deux langues officielles, conformément à la *Loi*. Un gestionnaire du centre CANSASK de Saskatoon a tenu une réunion avec les responsables du service à la clientèle afin de leur rappeler leurs obligations en matière de langues officielles et leurs obligations touchant la disponibilité des ordinateurs en français et les procédures quant à leur utilisation.

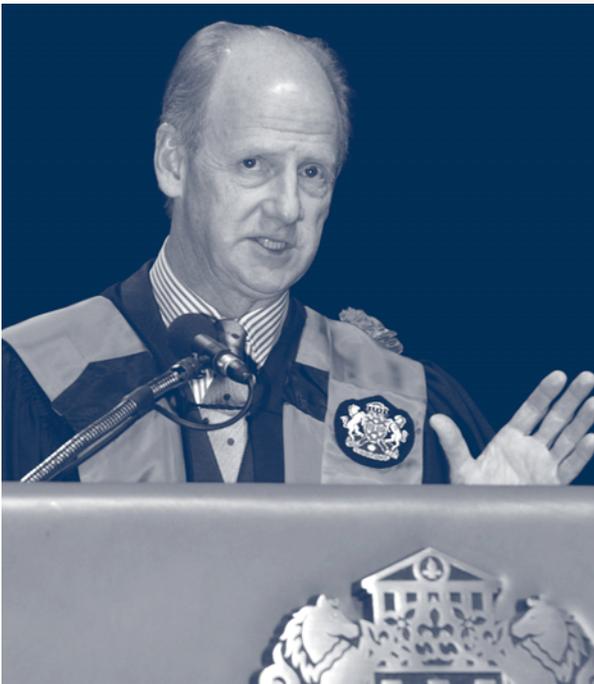
Grâce au sens de responsabilité d'un simple citoyen, une plainte a engendré un changement positif au gouvernement du Canada. RHDCC n'a pas tardé à apporter les changements nécessaires afin que soient respectés les droits linguistiques de tous ceux et celles qui se présentent aux divers centres CANSASK où existe une obligation de servir le public dans les deux langues officielles.

Comme l'illustre l'exemple précédent, porter plainte auprès du Commissariat aux langues officielles, c'est agir en faveur du changement.

DOCTORAT HONORIFIQUE CONFÉRÉ À UN DÉFENSEUR DU BILINGUISME

À l'occasion de la collation des grades de cet automne, l'Université d'Ottawa a conféré à Son Excellence John Ralston Saul un doctorat honorifique pour souligner le travail dynamique qu'il a accompli dans la promotion d'un Canada diversifié et bilingue. Essayiste et romancier lauréat de nombreux prix, M. Saul est le fondateur et le président honoraire de l'organisme *Le français pour l'avenir/French for the Future* ainsi que le président du conseil d'administration du symposium *LaFontaine-Baldwin*.

Photo : Cplc Pascal Quillé



Son Excellence John Ralston Saul

S'adressant à plus de 1 200 nouveaux diplômés, M. Saul a déclaré : « Nous avons besoin d'un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens bilingues et biculturels – des écrivains, des artistes, des juges, des gens de tous les milieux – qui sont en mesure de traiter des questions découlant de notre réalité biculturelle. Surtout, nous devons faire preuve d'une générosité d'esprit qui témoigne de notre volonté de vivre de cette manière au sein de notre société, d'une nature très peu commune. » Il a ajouté que des anglophones unilingues de partout au pays sont heureux de pouvoir affirmer qu'ils ont un neveu ou une nièce bilingue vivant dans une autre région et que leur bilinguisme est un atout formidable pour le pays. M. Saul a précisé que rien ne laisse croire que certains Canadiens anglais sont en faveur de la dualité linguistique, et d'autres, contre.

M. Saul a profité de l'occasion pour rappeler aux membres de l'auditoire qu'en choisissant de fréquenter une université bilingue, ces derniers avaient déjà montré quels éléments du tissu social ils jugeaient importants. « Votre bilinguisme à l'Université d'Ottawa constitue un modèle pour le bilinguisme et le biculturalisme au Canada », a-t-il déclaré.

Citations tirées du *Ottawa Citizen*, 1^{er} novembre 2004.
Traduction.

UNE PAGE D'HISTOIRE SUR UN NOUVEAU BILLET DE BANQUE

La prochaine fois que vous aurez entre les mains le billet de 50 dollars nouvellement mis en circulation, prenez le temps d'y lire une page de l'histoire du Canada.

Pour illustrer le thème du nouveau billet, *Bâtir la nation*, un extrait de l'article premier de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* figure au verso : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Il s'accompagne de quatre images qui évoquent les progrès réalisés en matière de démocratie et d'égalité au Canada :

- la statue des Célèbres Cinq;
- la une d'un journal de 1929 annonçant que « les femmes sont des personnes »;
- la médaille du prix Thérèse-Casgrain du bénévolat;
- la balance, emblème de la justice.

Les Célèbres Cinq ont certes été des architectes du changement. Grâce à leur engagement et à leur détermination, ces femmes ont contribué à la défense des droits politiques des femmes au Canada et à consolider le principe de l'égalité des droits de notre société. Les Célèbres Cinq sont :

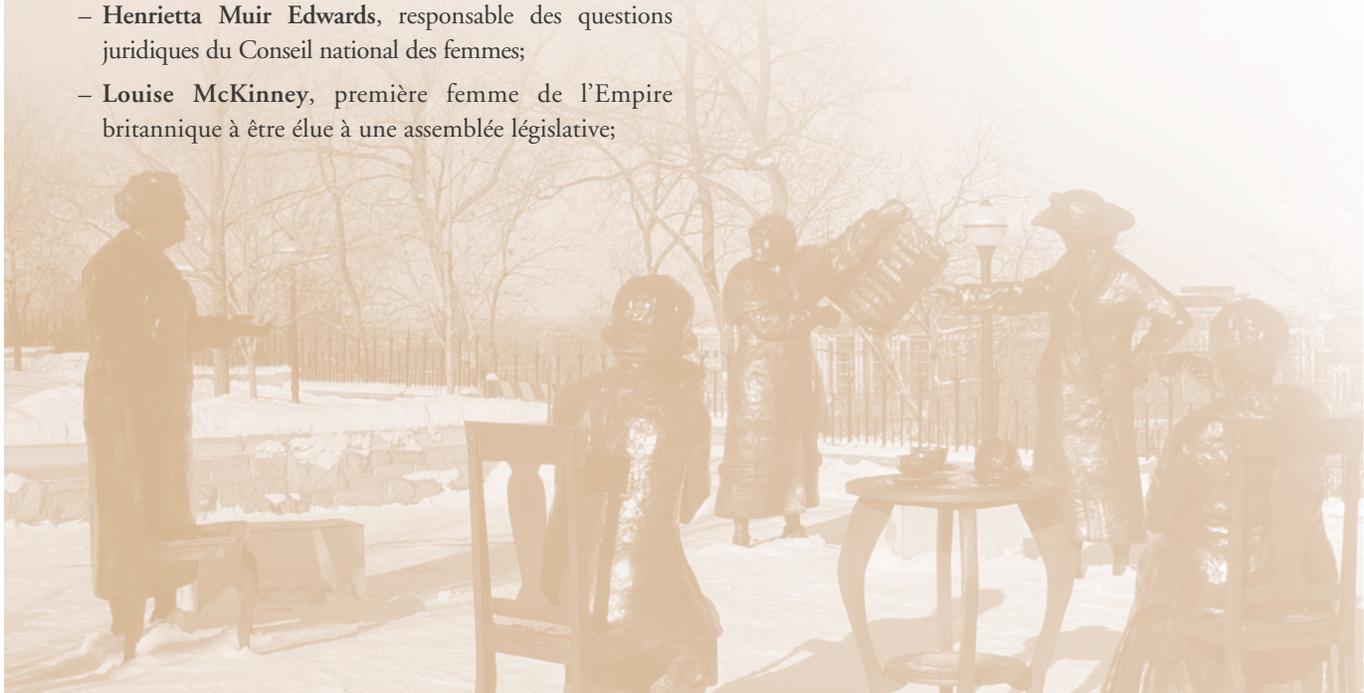
- la juge **Emily Murphy**, première femme de l'Empire britannique à devenir magistrat;
- **Henrietta Muir Edwards**, responsable des questions juridiques du Conseil national des femmes;
- **Louise McKinney**, première femme de l'Empire britannique à être élue à une assemblée législative;

- **Irene Parlby**, première femme à devenir ministre sein du cabinet de l'Alberta;
- **Nellie McClung**, écrivaine et suffragette grâce à laquelle les femmes du Manitoba furent les premières Canadiennes à obtenir le droit de vote.

Lors du dévoilement du nouveau billet, à Calgary, la sénatrice Joyce Fairbairn rappelait que les billets de banque « sont un symbole national et une source de fierté. Il est donc tout naturel que les illustrations de nos billets évoquent les éléments de notre société qui nous aident à nous définir. La nouvelle coupure de 50 dollars rend hommage aux citoyennes et aux citoyens qui, au cours de l'histoire de notre pays, ont contribué à faire du Canada l'une des nations les plus démocratiques au monde, un endroit où les droits et les libertés de chacun et de chacune sont protégés. »

Grâce à la lutte menée par les Célèbres Cinq, la démocratie a fait des pas de géant au Canada. Le nouveau billet de 50 dollars célèbre la ferveur des artisanes et des artisans de la démocratie et de l'égalité au Canada.

En passant, si vous avez à vous rendre sur la colline du Parlement, le bronze des Cinq vaut vraiment le détour!



LE SAVIEZ-VOUS?

Le 7 septembre 2004 marquait le 35^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la *Loi sur les langues officielles*. Dans son *Rapport mondial sur le développement humain 2004*, l'Organisation des Nations Unies a déclaré exemplaire l'expérience canadienne en matière de multiculturalisme et de bilinguisme. Ce document souligne la nécessité d'intégrer la diversité culturelle dans un monde où explosent les migrations et donne notamment en modèle le Canada.

QUELQUES FAITS D'INTÉRÊT

- ♦ L'anglais et le français demeurent les langues les plus parlées au Canada : 98 p. 100 de la population connaît au moins l'une des deux langues officielles. (Statistique Canada, Recensement de 2001)
- ♦ Environ 1,9 million de Canadiennes et de Canadiens vivent dans des communautés minoritaires de langue officielle. (Statistique Canada, Recensement de 2001)
- ♦ Un nombre croissant d'établissements postsecondaires reconnaissent l'importance d'offrir des programmes dans la langue de la minorité des deux groupes de langue officielle. Il s'agit non seulement de répondre aux besoins de la minorité, mais aussi d'offrir aux jeunes l'occasion de parfaire leur connaissance de la deuxième langue officielle.
- ♦ Plusieurs jeunes au Canada font l'apprentissage de la seconde langue officielle. Selon Statistique Canada, durant l'année scolaire 2002-2003, près de deux millions d'élèves ont suivi des cours de français langue seconde. De plus, environ 50 p. 100 des élèves du système scolaire de langue anglaise suivent des cours de français langue seconde.

Vous voulez en savoir plus sur la *Loi sur les langues officielles*? Dans le site Internet du Commissariat, à l'adresse www.ocol-clo.gc.ca, cliquez sur « Salle de presse » et, à la rubrique « Fiches d'information », le lien « 35^e anniversaire » vous mènera à une mine de renseignements.

L'INCORRIGIBLE KEITH SPICER : MÉMOIRES D'UN CANADIEN D'EXCEPTION

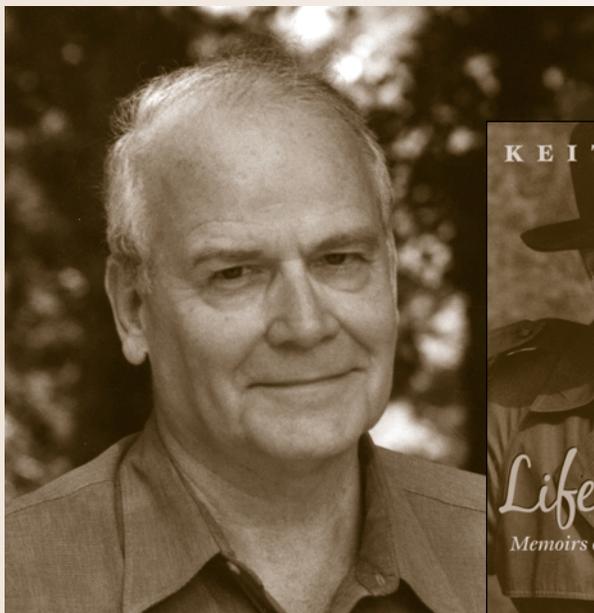
Keith Spicer vient de publier *Life Sentences: Memoirs of an Incurable Canadian*, son quatrième livre. Tout au long de sa carrière gouvernementale, de 1960 à 1990, Keith Spicer s'est fait un grand défenseur de l'unité nationale. Premier commissaire aux langues officielles, à l'époque du gouvernement Trudeau, il a grandement contribué à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* de 1969. Ainsi était lancée à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens l'invitation de s'unir dans l'égalité linguistique. Keith Spicer a ensuite présidé le CRTC pendant le gouvernement de Brian Mulroney, de même que le Forum

des citoyens sur l'avenir du Canada (1990-1991), dans le cadre duquel 700 000 Canadiennes et Canadiens ont fait valoir leur vision du pays : la forme, les valeurs fondamentales et les priorités à lui donner pour les années à venir. Il a aussi connu une carrière diversifiée dans le secteur privé : il a été éditorialiste au *Globe and Mail*, de Toronto, rédacteur en chef du *Ottawa Citizen*, animateur d'affaires publiques à la télévision et professeur de science politique et des relations internationales dans maintes universités du Canada et des États-Unis.

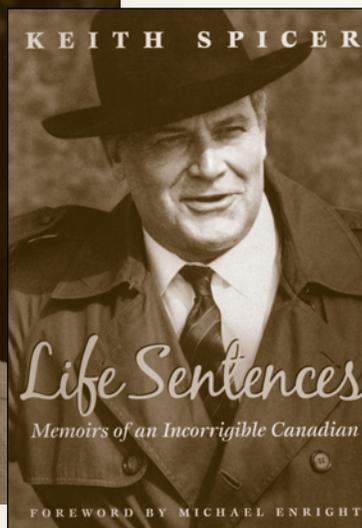
Issu de la classe ouvrière torontoise, Keith Spicer devait avoir l'étoffe d'un véritable patriote pour devenir l'ardent défenseur du français que l'on sait, tant au Québec qu'en

proximité du jardin du Luxembourg, comme aujourd'hui d'ailleurs, où il rêvait de retourner. À 70 ans bien sonnés, Keith Spicer dirige, à Paris, l'Institut des Médias, de la Paix et de la Sécurité de l'Université de la Paix des Nations Unies. Il donne également de multiples conférences à la Sorbonne sur les stratégies nationales liées à Internet.

Photo : Ilona Hurda



Keith Spicer



Life Sentences: Memoirs of an Incurable Canadian est un pur délice à lire, tant pour l'esprit que pour la franchise et l'autodérision de l'auteur. Qui plus est, ces mémoires sont truffées d'anecdotes savoureuses, histoires vécues par un homme circulant à son aise dans les coulisses du pouvoir. Toutefois, ce qui fait avant tout la valeur de ce livre, c'est le Canada en évolution qu'y dépeint Keith Spicer, en toile de fond à sa vie publique. On y voit grandir le pays tout au long de la deuxième moitié du XX^e siècle, se mettre au diapason du progrès technologique et

France (où il vit depuis 1996), et devenir membre du Haut Conseil de la Francophonie, qui conseille Jacques Chirac sur l'avenir du français. Sa cause, il l'a mise au service de l'unité nationale par le truchement du bilinguisme officiel. Sans doute que son passage comme étudiant à l'Institut d'Études politiques dans le Paris des années 1950 y est pour quelque chose. Il vivait alors à

se serrer les coudes tandis que le mouvement indépendantiste le secoue.

Le récit ne s'arrête pas avec le siècle dernier. Keith Spicer, l'iconoclaste, l'intellectuel, le brillant touche-à-tout, y va aussi de ses idées pour le XXI^e siècle, toujours aussi stimulantes qu'à propos. Un Canadien vraiment, vraiment incorrigible!

À L'ANTENNE DES RÉGIONS

MANITOBA

25 ANS DÉJÀ

Depuis sa fondation, la Commission nationale des parents francophones (CNPf) défend, avec ardeur et enthousiasme, le droit à l'éducation en français. L'organisme a célébré son 25^e anniversaire par la tenue d'un gala à Winnipeg, en octobre 2004, auquel l'honorable Michel Bastarache, juge de la Cour suprême du Canada, avait été invité à titre de conférencier d'honneur.

Le juge Bastarache a d'abord félicité tous les parents et tous les dirigeants de la CNPF qui, au fil des 25 dernières années, ont contribué à assurer le droit à l'éducation en français et participé au maintien et à l'épanouissement des minorités de langue française au Canada. Il a ensuite abordé le thème principal de son allocution, l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, outil qui s'est révélé essentiel à la lutte pour la reconnaissance et la mise en œuvre du droit à l'éducation dans sa langue.

M. Bastarache a présenté le sujet selon le point de vue d'un juriste qui, au cours des années, a joué plusieurs rôles dans cette « saga ». Il a notamment décrit les quatre cas judiciaires qui ont eu la plus grande incidence sur la reconnaissance des droits scolaires et linguistiques au Canada au cours des 25 dernières années :

- l'affaire *Mabé*, 1990;
- le *Renvoi manitobain*, 1993;
- l'affaire *Arsenault-Cameron*, 2000;
- la décision *Doucet-Boudreau*, 2003.

Au moyen de ces exemples, le distingué conférencier a clairement illustré le rôle du pouvoir judiciaire au Canada dans la mise en œuvre des droits fondamentaux, tel le droit à l'éducation dans sa langue.

En outre, le juge Bastarache a rappelé aux convives l'importance de bien connaître l'anglais et d'autres langues. Ainsi a-t-il déclaré : « C'est le pluralisme linguistique qui devient de rigueur. Le plurilinguisme ouvre la porte à la transnationalité, à la pénétration des autres cultures, dans un monde ouvert par la révolution des moyens de communication. » Félicitant de nouveau les membres de la CNPF, il les a incités à persévérer dans leurs efforts et leur engagement. « Votre travail n'est pas fini, cela est certain, mais cette réunion est une manifestation de votre volonté, de votre solidarité : c'est un ralliement renouvelé aux objectifs qui sont les vôtres depuis 25 ans », a-t-il conclu.

UNE NOUVELLE SYNERGIE NATIONALE

Une initiative d'envergure nationale a donné naissance à un projet de partenariat que la commissaire aux langues officielles a chaudement applaudi. Le partenariat est devenu réalité en octobre dernier lors de la signature, à Winnipeg, d'un protocole officiel de collaboration.

Selon un des objectifs du *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement du Canada, on veut doubler, d'ici 2013, le nombre de jeunes ayant une connaissance de la deuxième langue officielle. Voilà un défi de taille que deux organismes nationaux de parents ont décidé de relever : Canadian Parents for French et la Commission nationale des parents francophones.

Depuis janvier 2004, les deux organismes travaillent ferme à définir les paramètres d'un protocole qui favorise une action commune à l'égard de la promotion de l'éducation dans la deuxième langue officielle des jeunes. Ces deux organismes, qui comptent de nombreux bureaux régionaux et locaux de par le pays, veulent unir leurs forces afin d'effectuer un changement réel dans la société canadienne. Dans le cadre de ce nouveau partenariat, Canadian Parents for French et la Commission nationale des parents francophones ont lancé plusieurs initiatives communes, dont la création d'un comité stratégique permanent. Ils ont aussi établi un mécanisme pour la participation au processus d'évaluation des résultats du *Plan d'action pour les langues officielles*. En outre, ils partageront des dossiers relatifs aux bilans annuels sur l'état de l'éducation en langue française.

Lors de la signature du protocole, M. Gérard Gagnon, représentant de la commissaire pour les régions du Manitoba et de la Saskatchewan, a exprimé le souhait que le gouvernement du Canada participe à cet effort de collaboration. Il a ajouté qu'avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ce dernier doit, à l'instar des deux organismes de parents, faire progresser la dualité linguistique en éducation. Pour sa part, M^{me} Ghislaine Pilon, présidente de la Commission nationale des parents francophones, a déclaré : « Comme parents, nous n'avons pas qu'une famille à former, nous avons aussi une société à bâtir. »

À L'ANTENNE DES RÉGIONS

QUÉBEC

LES ÉDUCATEURS AMÉRICAINS VEULENT NOUS CONNAÎTRE MIEUX

Avez-vous déjà entendu parler des Séminaires à l'étranger Fulbright-Hays (*Fulbright-Hays Seminars Abroad*)? Ce programme américain propose, aux éducateurs et aux administrateurs chargés d'élaborer des programmes d'enseignement dans des domaines liés aux lettres, aux sciences humaines et aux langues, des séminaires donnant un aperçu général de la culture d'un pays donné.

L'été dernier, un séminaire intitulé « Getting to Know America's Neighbors: Nationhood, Culture, and Identity in Mexico and Canada » (Apprendre à connaître les voisins des États-Unis : l'esprit national, la culture et l'identité au Mexique et au Canada) a été organisé dans ces deux pays. Après des arrêts à Ottawa, à Iqaluit et à Kimmirut (dans l'île de Baffin), seize éducateurs américains ont visité Montréal, Québec et Toronto.

À Montréal, le groupe a rencontré des représentants du Commissariat aux langues officielles. À cette occasion, M^{me} Eva Ludvig, représentante de la commissaire au Québec, a fait un exposé détaillé sur le bilinguisme au Canada, lequel incluait de l'information sur la population canadienne, l'éducation, la culture et les arts. Elle a expliqué la teneur de la *Loi sur les langues officielles* et donné un aperçu de l'expérience canadienne en matière de droits linguistiques. En outre, elle a décrit le mandat et le rôle de la commissaire aux langues officielles, notamment ses fonctions à titre d'agent de changement et d'ombudsman. Enfin, elle a souligné qu'au Canada la dualité et la diversité sont des valeurs indissociables, ancrées dans les deux langues officielles. Pour sa part, M. Gérard Finn, conseiller principal auprès de la commissaire, M^{me} Dyane Adam, a centré son exposé sur l'évolution de la dualité linguistique au Canada au fil des années. Les présentations ont été suivies d'une table ronde et d'une période de questions et réponses.

Cette rencontre a permis aux éducateurs américains en visite au Canada de prendre connaissance de l'identité nationale et culturelle canadienne par l'entremise de la *Loi sur les langues officielles* et de ce qu'elle représente pour les Canadiennes et les Canadiens.

UN RENDEZ-VOUS À QUÉBEC

- *Un organisme qui a le vent dans les voiles*

Plus de 250 membres de Canadian Parents for French (CPF) s'étaient donné rendez-vous à Québec, du 12 au 14 novembre, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de l'organisme. Les membres des conseils d'administration national et provinciaux, les présidents et les directeurs généraux des sections provinciales et les membres des sections locales représentaient les principales régions du Canada. De nombreux chercheurs en enseignement des langues, des représentants du gouvernement et de divers organismes consacrés à l'éducation étaient également présents. Toutes et tous s'étaient réunis afin de se pencher sur la situation présente et l'évolution de l'enseignement et de l'apprentissage du français, langue seconde (FLS).



De gauche à droite : Paul Castonguay, président (Québec), Max Cooke, directeur administratif, Mary Vane, directrice administrative (Territoires du Nord-Ouest) et Randy Phillips, président.

L'ouverture de la rencontre, qui s'est déroulée dans les deux langues officielles, a été marquée par le lancement de la publication annuelle *État de l'enseignement du français langue seconde dans le Canada de l'an 2004*. Ce rapport se fonde sur les tribunes de discussion tenues durant l'année et au cours desquelles ont été proposées des stratégies pour la mise en œuvre du *Plan d'action pour les langues officielles* du gouvernement fédéral ainsi que sur les résultats des consultations nationales et régionales effectuées par Canadian Parents for French. Il s'inspire également des résultats du symposium *Vision et défis au 21^e siècle*, tenu en mars 2004. Les participants à l'assemblée générale ont

analysé les faits saillants du rapport, en particulier les statistiques révélant une baisse des inscriptions aux cours de français langue seconde dans plusieurs régions du pays.

La commissaire aux langues officielles a prononcé une allocution au cours du banquet annuel. Elle a d'abord félicité l'organisme d'avoir créé un bureau au Québec, région où est né Canadian Parents for French, en 1977. Elle a mis en relief la collaboration entre CPF et le Commissariat, mentionnant, entre autres, la tenue du symposium sur les langues officielles, leurs consultations périodiques, les concours d'art oratoire et les diverses activités concernant la mise en œuvre du Plan d'action. M^{me} Adam a rendu hommage à Canadian Parents for French pour le rôle unique et de première importance qu'il a joué au Canada en « créant des liens » et « en bâtissant des ponts » en vue d'unir les deux communautés de langues officielles. Elle a de plus souligné la contribution remarquable de l'organisme aux progrès remarquables du bilinguisme au Canada. Plus d'un million et demi d'élèves suivent des cours de français langue seconde, c'est-à-dire la moitié des jeunes du Canada anglais. Depuis près de 30 ans, Canadian Parents for French milite activement en faveur de la promotion de l'apprentissage du français.

Tout au cours de la rencontre, les participants ont échangé stratégies et informations afin d'aider les membres à promouvoir l'enseignement des langues secondes de par le pays. L'organisme connaît un rayonnement national important : il tient maintenant des bureaux dans chacune des provinces, et la création d'un bureau dans les Territoires du Nord-Ouest a été annoncée. Le nombre de membres de CPF a doublé depuis 1998; il en compte aujourd'hui plus de 21 000. La campagne de promotion de l'apprentissage et de l'enseignement des langues secondes qui est présentement en cours (*I'm teaching/learning French because...*) connaît beaucoup de succès, ce qui laisse croire que les résultats escomptés seront atteints : une augmentation du nombre d'élèves et d'enseignants bilingues. CPF a renouvelé des partenariats importants avec des organismes qui œuvrent dans le même domaine, entre autres avec la Commission nationale des parents francophones.

Au cours de l'assemblée générale, les membres ont pu discuter de plusieurs éléments qui les préoccupent. Ils aimeraient notamment une évaluation plus rigoureuse des programmes de français de base. Une table ronde ayant pour thème « Getting to the core » a permis de définir

diverses mesures aptes à améliorer ces programmes. Les participants ont aussi traité de l'importance d'instaurer des normes nationales de compétence langagière.

M^{me} Trudy Comeau a été élue présidente de CPF, succédant à M. Ian Richmond. Elle dirigera un organisme qui a le vent dans les voiles et qui contribue grandement à la dualité linguistique canadienne. Nous profitons de l'occasion pour remercier M. Richmond de son dévouement et de sa contribution exemplaire à l'avancement de l'éducation en français au pays.

UN RÉSEAU EN ACTION

L'instauration d'un climat de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles est le défi de chaque organisme fédéral. Pour ce faire, un sous-groupe du Comité interministériel des directeurs en ressources humaines de la région du Québec s'est doté du Réseau interministériel des langues officielles (RILO). Un projet d'une telle envergure nécessitait la collaboration d'intervenants clés dans le domaine des langues officielles et l'établissement de partenariats interministériels. Les institutions fédérales suivantes ont donc décidé d'unir leurs compétences respectives afin d'échanger leurs pratiques exemplaires liées aux langues officielles :

- le Conseil fédéral du Québec,
- la Commission de la fonction publique,
- l'École des langues de la Commission de la fonction publique,
- le Commissariat aux langues officielles.

Depuis juin 2004, le RILO a mis en œuvre diverses activités visant à améliorer les compétences linguistiques des employés de la fonction publique fédérale au Québec et à promouvoir les langues officielles comme valeur fondamentale de la fonction publique fédérale. Le RILO a élaboré un répertoire des écoles de langues au Québec et créé un poste de coordonnateur régional dans le but d'établir des partenariats interministériels en matière de formation linguistique non statutaire. Il entend aussi suivre de près les enjeux et les tendances en matière de langues officielles.

Le RILO et ses partenaires font preuve d'un dynamisme collectif en vue de créer un climat de travail propice à l'utilisation des deux langues officielles.

VERS UNE FONCTION PUBLIQUE EXEMPLAIRE

La commissaire aux langues officielles s'est fait un devoir de reconnaître publiquement la réussite de la première phase du projet « *Système de gestion de la qualité - Langues Officielles* », initiative de l'Agence du revenu du Canada et de l'Agence des services frontaliers du Canada. C'est avec plaisir qu'elle a accepté de s'adresser aux participants et aux invités à la cérémonie de certification de la phase 1 du projet, tenue le 1^{er} novembre dernier, au Musée des civilisations, à Gatineau.

Si le projet n'est pas une réponse à toutes les complexités qu'implique le respect de la dualité linguistique au travail, il constitue néanmoins une importante étape qui ouvre la voie à une fonction publique exemplaire, a d'abord souligné M^{me} Adam. La création d'un climat de travail fondé sur le respect de l'identité des personnes requiert un changement dans la culture institutionnelle. Une telle démarche exige courage, patience et détermination. Aucun changement n'arrive « tout cuit », a ajouté la commissaire, pour ensuite féliciter les responsables et les participants d'avoir fait du respect des droits linguistiques une priorité collective.

Selon la commissaire, le succès du projet est attribuable principalement à ses caractéristiques tout à fait novatrices :

- Premièrement, on a eu la prudence de procéder par étapes, en visant d'abord la participation de 850 employés, puis l'engagement de plus de 15 000 autres, de façon à consolider les progrès;
- Deuxièmement, la participation était volontaire et n'a pas été imposée par les gestionnaires, ce qui a favorisé la consultation plutôt que la confrontation;
- Troisièmement, les responsables ont préféré l'approche humaine à la dimension légale. On s'est abstenu d'imposer la *Loi sur les langues officielles* de façon arbitraire et on a pris soin de fournir aux employés tous les moyens qui leur permettaient de respecter l'esprit et la lettre de la *Loi*.

En définitive, la force de ce projet réside dans le fait que sa norme de qualité peut être utilisée et reconnue par plusieurs agences et ministères, une norme qui se fonde sur le respect et qui possède un formidable potentiel de rayonnement.

M^{me} Adam a félicité tous les participants et a rendu un hommage particulier aux initiateurs et aux promoteurs du projet au sein de l'Agence du revenu du Canada – M^{me} Élisabeth Châtillon, qui a en a lancé l'idée, et MM. Alan Nymark et Marcel Éthier, qui participent activement à sa mise en œuvre – de même qu'à M. Alain Jolicœur, qui a décidé de poursuivre le projet à l'Agence des douanes, et à M^{me} Diana Monnet, de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada. Que ce projet « soit à l'origine d'une saine contagion », a souhaité la commissaire.